

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1253**26 novembre 2003****SOMMAIRE**

Aero Invest 2, S.à r.l., Luxembourg	60125	Evomed Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	60141
AFIB S.A., Luxembourg	60102	FDS Group S.A., Luxembourg	60143
AFIB S.A., Luxembourg	60102	FINDEVIN, Finance et Développement Interna- tional S.A.	60107
AFIB S.A., Luxembourg	60102	FIS International S.A., Luxembourg.	60137
AFIB S.A., Luxembourg	60102	Fibelfin S.A., Luxembourg.	60099
American Coffee Investment Holding S.A., Luxem- bourg.	60114	Fondecos S.A., Luxembourg.	60138
Anpabe Holding S.A., Luxembourg	60113	Gamon Holding S.A., Luxembourg.	60141
Artemis Information Management S.A., Luxem- bourg.	60138	Global Trading and Services, S.à r.l., Luxem- bourg.	60116
Auto-Mécanique, S.à r.l., Bascharage.	60135	Globe Fin S.A., Luxembourg.	60131
Balthazar Participations S.A., Luxembourg	60104	Good Shows Management, S.à r.l., Luxembourg	60136
Barat Holding S.A., Luxembourg.	60137	Goodman Finance Enterprise S.A., Luxembourg	60123
Belle Mode S.A., Schifflange	60111	Graphilux, S.à r.l., Luxembourg	60134
Billiacum, S.à r.l., Luxembourg.	60139	Immocite, S.à r.l., Dippach	60130
BlueBay Funds Management Company S.A., Lu- xembourg.	60118	Immocite, S.à r.l., Dippach	60130
BNP PAM Services Luxembourg, BNP Paribas Asset Management Services Luxembourg S.A., Luxembourg.	60142	Immocite, S.à r.l., Dippach	60130
Bolu Holding S.A., Luxembourg.	60122	Independent International Consulting Europe S.A., Luxembourg.	60121
Bonneville Holding S.A., Luxembourg.	60098	Ingénierie & Design S.A., Luxembourg	60136
Carometal International, S.à r.l., Luxembourg.	60134	Inter-Taxis, S.à r.l., Luxembourg	60144
CDU S.A., Luxembourg	60137	Jan Plas S.A., Luxembourg	60130
Codic Luxembourg S.A., Luxembourg	60142	Kamintechnik, S.à r.l., Bereldange	60143
Cofimovec S.A., Luxembourg.	60115	Koplast A.G., Luxembourg	60123
Comod, S.à r.l., Gonderange.	60139	Logistik-Information-Transport, S.à r.l., Luxem- bourg.	60141
Cotec S.A., Luxembourg.	60140	Logistik-Information-Transport, S.à r.l., Luxem- bourg.	60141
CTS Chemtec International S.A., Luxembourg	60140	Logistik-Information-Transport, S.à r.l., Luxem- bourg.	60142
DAB Investments, S.à r.l., Luxembourg	60098	Logistik-Information-Transport, S.à r.l., Luxem- bourg.	60142
DAB Investments, S.à r.l., Luxembourg	60098	Luxgest S.A., Luxembourg	60143
DAB Investments, S.à r.l., Luxembourg	60098	M & M Ballooning, S.à r.l., Heffingen	60141
Dena Holding S.A., Luxembourg	60134	Marie-Odile, S.à r.l., Mamer	60137
Diet Invest S.A., Luxembourg.	60116	Mazara S.A.H., Luxembourg.	60131
Eliopoli International S.A., Luxembourg	60112	Mibomax S.A., Luxembourg	60144
Elysée Concorde S.A., Luxembourg.	60136	Montbrun Group, S.à r.l., Luxembourg	60099
Ermont S.A., Luxembourg	60124	Nonnemillen S.A., Echternach	60119
Espace Monterey S.A., Luxembourg	60133	Octopus Mail Order, S.à r.l., Luxembourg.	60132
Espace Monterey S.A., Luxembourg	60135		
Eurafro Invest S.A., Luxembourg.	60115		

Op Huefdreich, S.à r.l., Wecker	60139	Scholtes Bois S.A., Manternach	60139
Operto Investissement Holding S.A., Luxembourg	60120	Sealed Air Luxembourg I, S.à r.l., Munsbach	60103
Oscar S.A., Luxembourg	60114	Sealed Air Luxembourg II, S.à r.l., Munsbach.	60138
Oscar S.A., Luxembourg	60114	Sealed Air Luxembourg S.C.A., Munsbach.	60138
P.B.I., Pack Business International - Facility Management S.A., Beringen/Mersch	60143	Service Audio Video S.A., Soleuvre.	60144
Perisound, S.à r.l., Luxembourg	60134	Skyline Holding S.A., Luxembourg	60134
Pétrusse Participations S.A., Luxembourg.	60129	Smith S.A., Luxembourg	60100
PJJF Finance S.A., Luxembourg.	60144	Smith S.A., Luxembourg	60100
PLD Germany VII, S.à r.l., Luxembourg.	60121	Société de Développement de la Gauche S.A.H., Luxembourg	60136
Pocolena S.A., Luxembourg	60133	Themis S.A., Luxembourg	60111
Pocolena S.A., Luxembourg	60133	Thiel Healthcare Logistics + Services Luxembourg, GmbH, Grevenmacher.	60135
Poissonnerie Atlantique, S.à r.l., Differdange.	60123	Transports Gansen, S.à r.l., Folschette	60099
Poudrerie de Luxembourg S.A., Kockelscheuer	60143	TSG Transport Service Grevenmacher S.A., Munsbach	60135
Raym. Weyland S.A., Leudelange	60138	Venenum S.A., Luxembourg	60140
Risse S.A., Medingen.	60136	Vlinder Invest S.A., Luxembourg.	60108
Romerinvest S.A.H., Luxembourg	60140	Westam Longitude Fund, Sicav, Luxembourg	60103
S.I.I.F., Société Internationale d'Investissements Financiers S.A., Luxembourg	60139		
Sanitec Holding S.A., Luxembourg.	60137		

DAB INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 81.243.

Le bilan au 28 février 2002, enregistré le 13 novembre 2003, réf. LSO-AK03055, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Signature.

(074333.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

DAB INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 81.243.

Le bilan au 31 juillet 2002, enregistré le 13 novembre 2003, réf. LSO-AK03057, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Signature.

(074331.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

DAB INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 81.243.

Le bilan au 31 juillet 2003, enregistré le 13 novembre 2003, réf. LSO-AK03044, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Signature.

(074338.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

BONNEVILLE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 34.614.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2003, réf. LSO-AJ03510, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Signature.

(073952.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

TRANSPORTS GANSEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8835 Folschette, 8, rue de Bettborn.
R. C. Diekirch B 5.473.

—
Assemblée générale extraordinaire du 10 octobre 2003

L'an deux mille trois, le dix octobre.

Se sont réunis en assemblée générale extraordinaire:

- 1.- Monsieur Claude Gansen, loueur de taxis, L-8813 Bigonville, 13, rue du Village
- 2.- Monsieur Paul Gansen, indépendant, L-8813 Bigonville, 13, rue du Village

I. Les comparants sub 1.- à 2.- inclus sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée TRANSPORTS GANSEN, S.à r.l.,

avec siège social à L-8835 Foschette, 8, rue de Bettborn
constituée suivant acte notarié du 30 novembre 1999,
publié au Mémorial C numéro 87
du 26 janvier 2000

inscrit au registre de commerce et des sociétés à Diekirch, section B sous le numéro 5.473

II. Les associés conviennent de faire abstraction des règles formelles pour tenir une assemblée générale extraordinaire, tels que convocation et ordre du jour, la résolution à prendre leur étant parfaitement connue.

III. Les associés déclarent de transférer le siège social de L-8813 Bigonville, 13, rue du Village
à l'adresse suivante: L-8835 Folschette, 8, rue Bettborn

Folschette, le 10 octobre 2003.

C. Gansen, P. Gansen.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2003, réf. LSO-AJ07194. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(902857.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 novembre 2003.

FIBELFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 51.213.

—
Jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire, M. Samuel Herbert Price, administrateur de société, né le 13 janvier 1931 à Missouri (Etats-Unis d'Amérique), demeurant à U.S.A.- 15225 Texas, Dallas, 8509, Townhouse Row, a été nommé administrateur (en remplacement de M. Olivier Journet, démissionnaire).

Luxembourg, le 24 octobre 2003.

Pour avis sincère et conforme

Pour FIBELFIN S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2003, réf. LSO-AK01074. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073246.3/537/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

MONTBRUN GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 67.499.

—
Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mars 2002

Il résulte du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mars 2002 que le siège social de la société a été transféré du 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Monsieur Marc Thill a été nommé nouveau gérant de la société en remplacement de Monsieur Maurice Hauptert.

Les gérants sont dorénavant au nombre de quatre, à savoir:

- Monsieur Edmond Ries, Réviseur d'Entreprises
- Monsieur Marc Lamesch, Réviseur d'Entreprises
- Monsieur Claude Schmitz, Conseil Fiscal
- Monsieur Marc Thill, Réviseur d'Entreprises

MONTBRUN GROUP, S.à r.l.

M. Lamesch

Gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2003, réf. LSO-AK01812. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073543.3/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

SMITH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 63.277.

L'an deux mille trois, le douze juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SMITH S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 63.277, constituée suivant acte reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 11 février 1998, publié au Mémorial C numéro 369 du 20 mai 1998, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte sous seing privé en date du 8 octobre 2001, publié au Mémorial C de 2002 page 13846.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Vania Baravini, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Carine Evrard, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Alexia Uhl, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les six cent cinquante (650) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Décision sur la mise en liquidation éventuelle de la société.

2.- Le cas échéant, nomination de BDO Compagnie Fiduciaire comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

BDO Compagnie Fiduciaire, 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: V. Baravini, C. Evrard, A. Uhl, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 24 juin 2003, vol. 424, fol. 76, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le dix novembre de l'an deux mille trois.

H. Hellinckx.

(073916.3/242/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

SMITH S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 63.277.

L'an deux mille trois, le vingt-quatre juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SMITH S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 63.277, constituée suivant acte reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 11 février 1998, publié au Mémorial C numéro 369 du 20 mai 1998, dont les statuts ont été modifiés suivant acte sous seing privé en date du 8 octobre 2001, publié au Mémorial C de 2002 page 13846, et mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 juin 2003, en voie de publication au Mémorial C.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Alexia Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Vania Baravini, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les six cent cinquante (650) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Présentation du rapport du commissaire de contrôle.

2.- Décharge aux administrateurs, au commissaire aux comptes, au liquidateur et au commissaire de contrôle pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

3.- Clôture de la liquidation.

4.- Décision quant à la conversion des registres et documents de la société.

5.- Mandat à confier en vue de clôturer les comptes de la société et d'accomplir toutes les formalités.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire de contrôle, approuve ledit rapport ainsi que les comptes de liquidation

Le rapport du commissaire de contrôle, après avoir été signé ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs, au commissaire aux comptes, au liquidateur et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans l'ancien siège de la société.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition du présent procès-verbal pour procéder utilement aux publications exigées par l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Cinquième résolution

L'assemblée donne mandat à BDO Compagnie Fiduciaire, L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, afin de clôturer les comptes de la société et d'accomplir toutes les formalités que les circonstances exigeront.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: J. Seil, A. Uhl, V. Baravini, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 4 juillet 2003, vol. 424, fol. 85, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le vingt-deux juillet deux mille trois.

H. Hellinckx.

(073917.3/242/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

AFIB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 41.055.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2003, réf. LSO-AK02125, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2003.

(073216.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

AFIB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 41.055.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2003, réf. LSO-AK02128, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2003.

(073217.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

AFIB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 41.055.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2003, réf. LSO-AK02131, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2003.

(073218.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

AFIB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 41.055.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social le 7 avril 2003

La séance est ouverte à 10.00 heures.

L'Assemblée procède à l'installation de son bureau:

Président: Mme J. Wurth, demeurant à Beckerich (GDL)

Secrétaire: Mme. L. Stock, demeurant à Bastoghen (B)

Scrutateur: M. J. Deventer, demeurant à Howald (GDL)

Monsieur le Président expose et l'Assemblée constate:

- qu'il appert de la liste de présences, annexée au présent procès-verbal, dûment signée et clôturée par les membres du bureau que tous les actionnaires sont présents ou représentés, représentant l'ensemble des actions.
- que les actionnaires reconnaissent avoir été convoqués dans les temps et selon les formes requises de telle sorte qu'il n'y avait pas lieu de publier des convocations par avis insérés au Recueil du Mémorial, et dans la presse écrite.
- que pour assister à la présente Assemblée, les actionnaires se sont conformés aux dispositions légales et statutaires.
- que la présente Assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

Ordre du jour:

1. Approbation des bilans et comptes de pertes et profits aux 31 décembre 2000, 31 décembre 2001 et 31 décembre 2002 et affectations des résultats.
2. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2002.
4. Réélection d'un nouveau conseil d'administration
5. Réélection d'un nouveau commissaire aux comptes

Monsieur le Président donne lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire.

Il soumet ensuite à l'Assemblée pour examen et approbation les bilans et comptes de pertes et profits aux 31 décembre 2000, 31 décembre 2001 et 31 décembre 2002 ainsi que l'affectation des résultats.

Il demande à l'Assemblée de donner décharge aux administrateurs et au Commissaire pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2002.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Les bilans et comptes de pertes et profits aux 31 décembre 2000, 31 décembre 2001 et 31 décembre 2002 sont approuvés.

Les actionnaires décident d'affecter les résultats des exercices comme suit:

	Année 2000	Année 2001	Année 2002
Aux résultats reportés	- 81.846,-	- 105.234,-	- 1.033,02

2. Les actionnaires approuvent le rapport de gestion et le rapport du commissaire relatifs aux exercices se terminant les 31 décembre 2000, 31 décembre 2001 et 31 décembre 2002.

3. Décharge est donnée aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2002.

4. Les actionnaires acceptent la démission des membres du conseil d'administration sortant à savoir:

- Pierre Jamotton
- Nadine Lagarmitte
- Bernard Zimmer

En remplacement, sont nommés nouveaux administrateurs pour un mandat de 6 ans:

- Mme Joëlle Wurth demeurant 27, rue de Hovelange, L-8521 Beckerich
- Mme Laurence Stock demeurant 2, rue d'Assenois, L-6600 Bastogne
- SYSNETCOM S.A. représentée par M. Julien Deventer, 16, avenue du Grand Duc Jean, L-1842 Howald.

5. La fiduciaire BEFAC EXPERTISES-COMPTABLES ET FISCALES, S.à r.l. est nommée commissaire aux comptes pour l'exercice 2003.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.50 heures.

Luxembourg, ne varietur, le 7 avril 2003.

J. Deventer / J. Wurth / L. Stock

Le Scrutateur / Le Président / Le Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2003, réf. LSO-AK02121. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073223.3/000/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

WESTAM LONGITUDE FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 82.648.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société le vendredi 5 septembre 2003 à 11.00 heures

Cinquième résolution

«L'Assemblée renouvelle le mandat des administrateurs suivants:

- M. Franz Ruf
- M. Mohammed Bhatti
- M. Werner Peters
- M. Dr. Henning Starke

pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine assemblée générale ordinaire en 2004.»

Sixième résolution

«L'Assemblée renouvelle le mandat du réviseur d'entreprises PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxembourg, pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine assemblée générale ordinaire en 2004.

Pour copie conforme

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - Succursale de Luxembourg

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2003, réf. LSO-AK02344. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073467.3/1176/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

SEALED AIR LUXEMBOURG I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 89.318.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2003, réf. LSO-AJ04778, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 13 novembre 2003.

Signature.

(073726.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

BALTHAZAR PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1526 Luxembourg, 35, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 96.734.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the sixteenth of October.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

1.- DAEDALUS OVERSEAS INC., a Company formed under the Law of Panama, having its registered office at Panama-City;

here represented by Mr Hubert Janssen, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

2.- BRIGHT GLOBAL S.A., incorporated under British Virgin Islands Law and having its registered office at Tortola, British Virgin Islands;

here represented Mr Hubert Janssen, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The aforesaid proxies, being initialled *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the aforesaid capacities, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a société anonyme which the founders declare to organize among themselves.

Art. 1. Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg société anonyme is hereby formed under the name BALTHAZAR PARTICIPATIONS S.A.

Art. 2. The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required to amend these Articles of Incorporation.

Art. 3. The Registered Office of the Company is in Luxembourg.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, the Registered Office of the Company may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, and until such time as the situation becomes normalised.

Art. 4. The Corporation's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Corporation has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

The Corporation can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

The company can open branches in- and outside the country.

Art. 5. The subscribed capital is set at € 31,000.- (thirty-one thousand euros), represented by 310 (three hundred and ten) shares with a nominal value of € 100.- (hundred euros) each, carrying one voting right in the general assembly.

All the shares are in bearer or nominative form.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

Art. 6. The Company is administered by a Board comprising at least three members, which elect a president among themselves. Their mandate may not exceed six years.

Art. 7. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, agree to compromise, grant waivers and grant *replevins* with or without payment.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more Directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the Company must be signed by two Directors or by an officer duly authorized by the Board of Directors.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

Art. 10. The Company's business year begins on the 1st of January and closes on the 31st of December.

Art. 11. The annual General Meeting is held on the third Thursday in the month of June at 10.00 a.m. at the Company's Registered Office, or at an other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 12. Any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not to be a shareholder himself.

Art. 13. The General Assembly has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

Art. 14. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

1.- DAEDALUS OVERSEAS INC.	155 shares
2.- BRIGHT GLOBAL S.A..	155 shares
Total:	310 shares

All these shares have been paid up in cash to the extent of 100% (cent per cent), and therefore the amount of € 31,000.- (trente et un mille euros) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Statement

The notary declares that he has checked the existence of the conditions listed in Article 26 of the commercial companies act and states explicitly that these conditions are fulfilled.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company, or charged to it for its formation, amount to about thousand seven hundred Euros.

Transitory measures

The first annual general meeting of the shareholders is held at the registered office of the company on the third Thursday of the month of June 2004 at 10.00 a.m.

As an exception to article 10 of the by-laws, the first business year will begin today and close on the 31st of December 2003.

Extraordinary general meeting

The parties appearing, representing the totality of the capital and considering themselves as duly convoked, declare that they are meeting in an extraordinary general meeting and take the following resolutions by unanimity.

1) The number of Directors is set at three and that of the auditors at one. Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of 2004.

2) The following are appointed Directors:

- a) Mr Bruno Beernaerts, Bachelor in law (UCL), residing in B-Fauvillers (Belgium);
- b) Mr David De Marco, Director, residing in L-Stegen;
- c) Mr Alain Lam L.C.K., auditor, residing in L-Mersch.

3) Is elected as auditor:

Mr Olivier Dorier, Director, residing in L-Luxembourg.

4) The meeting authorizes the appointment of one or several managers.

5) The address of the Company is fixed at L-1526 Luxembourg, 35, Val Fleuri.

The Board of Directors is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's corporate seat.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg. On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le seize octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- La société de droit du Panama DAEDALUS OVERSEAS INC., ayant son siège à Panama-City; ici représentée par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2.- La société des Iles Vierges Britanniques BRIGHT GLOBAL S.A., ayant son siège social à Tortola, British Virgin Islands;

ici représentée par Monsieur Hubert Janssen, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Les dites procurations, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent avoir arrêtés entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: BALHAZAR PARTICIPATIONS S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

La société peut ouvrir des succursales à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à € 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions de € 100,- (cent euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième jeudi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription et libération du capital

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- DAEDALUS OVERSEAS INC.	155 actions
2.- BRIGHT GLOBAL S.A.	155 actions
Total:	310 actions

Tous comparants déclarent et reconnaissent que toutes les actions souscrites ont été libérées intégralement par des versements en numéraire, de sorte que la somme de € 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les comparants déclarent que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille sept cent euros.

Dispositions transitoires

La première assemblée générale des actionnaires se tiendra le troisième jeudi du mois de juin 2004 à 10.00 heures en son siège social.

A titre de dérogation transitoire aux dispositions de l'article 10, le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2003.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants, représentant la totalité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un. Leurs mandats viennent à expiration à l'assemblée générale ordinaire de 2004.

2. Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Bruno Beernaerts, Licencié en Droit (UCL), demeurant à B-6637 Fauvillers (Belgique);
- b) Monsieur David De Marco, Directeur, demeurant à L-9186 Stegen;
- c) Monsieur Alain Lam L.C.K., Réviseur d'entreprises, demeurant à L-Mersch.

3. Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Olivier Dorier, Directeur, demeurant à L-1150 Luxembourg, 291 Route d'Arlon.

4. L'assemblée autorise la nomination d'un ou plusieurs administrateurs-délégués.

5. Le siège social de la société est fixé à L-1526 Luxembourg, 35, Val Fleuri.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes;

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2003, vol. 18CS, fol. 93, case 11. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2003.

J. Elvinger.

(074201.3/211/224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

FINDEVIN, FINANCE ET DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 42.930.

Il résulte des lettres de démissions datées du 22 octobre 2003 que les administrateurs Messieurs Edmond Ries, Claude Schmitz et Marc Lamesch ont démissionné de leurs mandats d'administrateurs, avec effet immédiat.

Il résulte de la lettre de démission datée du 22 octobre 2003 que le commissaire aux comptes Monsieur Maurice Hauptert a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes, avec effet immédiat.

Le contrat de domiciliation conclu entre FINANCE ET DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL S.A. (FINDEVIN) et l'Etude d'Avocats Hellinckx-Reichling est résilié.

Le siège social de la société est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 5 novembre 2003.

C. Schmitz.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2003, réf. LSO-AK01820. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073490.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

VLINDER INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 96.717.

—
STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1.- La société ENTREPRISE BELLE VUE LIMITED, avec siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), P.O. Box 3186, Road Town, Skelton Building, Main Street, ici représentée par Monsieur Léon Rentmeister, employé privé, demeurant à Dahl, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 3 octobre 2003.

2.- La société ALPHA TRUST LTD, avec siège social à Charlestown (Nevis Island), National Bank Building, Memorial Square, P.O. Box 556,

ici représentée par Monsieur Léon Rentmeister, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 3 octobre 2003.

Les prédites procurations, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants, ici représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire soussigné de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de VLINDER INVEST S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, ou dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

La décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut:

- participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière;

- prêter et emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations;

- réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières, industrielles et commerciales liées directement ou indirectement à son objet;

- avoir un établissement commercial ouvert au public;

- réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000,-), divisé en trois cent dix (310) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont au porteur. Elles doivent être nominatives jusqu'à leur entière libération.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, à concurrence d'un million deux cent cinquante mille euros (€ 1.250.000,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) actions sans désignation de valeur nominale. Dans ces limites le conseil d'administration peut décider d'augmenter le capital par voies d'apports en numéraire ou ne consistant pas en numéraire, par incorporation de réserves, avec ou sans l'émission de titres nouveaux. Cette autorisation est conférée au conseil d'administration pour une durée de cinq ans, prenant cours à dater de la publication des présents statuts. Elle peut être renouvelée plusieurs fois conformément à la loi.

Le capital autorisé ne pourra être utilisé hors droit de préférence. Dans le cas où des actions n'auraient pas été souscrites, il sera proposé aux anciens actionnaires le rachat des titres pour lesquels le droit de préférence n'a pas été exer-

cé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix de cette augmentation de capital.

En cas d'augmentation de capital, le conseil d'administration fixe le taux et les conditions d'émission des actions, à moins que l'assemblée n'en décide elle-même.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme adapté à la modification intervenue.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Dans le cas où un des actionnaires décide de céder tout ou une partie de ses actions, il doit en avvertir le conseil d'administration par lettre recommandée, qui aura la possibilité de racheter ces titres par voie de préférence au prix de l'actif net - tel que défini dans la loi - pendant un délai de deux mois.

Art. 6. L'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée en indiquant le nombre et les numéros des actions dont la cession est demandée, les nom, prénom, profession et domicile des cessionnaires proposés. Dans les huit jours de la réception de cette lettre, le conseil d'administration transmet la demande aux autres actionnaires par lettre recommandée.

Les autres actionnaires auront alors un droit de préemption pour le rachat des actions dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun des actionnaires. Le non exercice, total ou partiel, par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres. En aucun cas, les actions ne sont fractionnées; si le nombre des actions pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, n'est pas tel que le nombre d'actions attribué à chaque actionnaire exerçant son droit de préemption est un nombre entier, les actions en excédent sont, à défaut d'accord, attribués par la voie du sort par les soins du conseil d'administration.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préférence doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée dans les deux mois de la réception de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces actions par les actionnaires sera déterminé, soit de commun accord entre l'actionnaire cédant et le ou les actionnaire(s) acquéreur(s), soit par les réviseurs de la société. Les réviseurs rendront leur rapport sur la détermination du prix dans le mois de la date de leur nomination. Les réviseurs auront accès à tous les livres et autres documents de la société qu'ils jugeront indispensables à la bonne exécution de leur tâche.

Si un délai de quatre-vingt-dix jours s'est écoulé depuis la notification à la société par l'actionnaire vendeur de son intention de vendre sans que ni la société, ni un ou plusieurs actionnaires n'aient fait valoir leur droit de préemption dans les formes et de la manière telles qu'exposées ci-dessus, l'actionnaire vendeur est en droit de procéder à la vente projetée.

Toute vente effectuée en violation du droit de préemption ci-dessus est inopposable à la société et aux actionnaires.

Titre III.- Administration

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 8. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi.

Art. 10. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 11 des statuts.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 12. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quatrième vendredi du mois d'avril à 11.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.
S'il existe des titres faisant l'objet d'usufruit, le droit de vote appartient tantôt à l'usufruitier, tantôt au nu-proprétaire, selon que la délibération est de nature à porter atteinte au droit de l'usufruitier ou du nu-proprétaire.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et les modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

1) Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2004.

2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2005.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1) La société ENTREPRISE BELLE VUE LTD, prénommée, cent cinquante-cinq actions.	155
2) La société ALPHA TRUST LTD, prénommée, cent cinquante-cinq actions	155
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été libérées à raison de quarante virgule vingt-cinq pour cent (40,25%) par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cent soixante-dix-sept euros cinquante cents (€ 12.477,50) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les actionnaires sus-indiqués, représentant l'intégralité du capital souscrit ont immédiatement procédé à la tenue d'une Assemblée Générale Extraordinaire.

Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, cette assemblée a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui de commissaire aux comptes à un (1).

Deuxième résolution

Sont nommés administrateurs:

a) La société ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au R. C. sous le numéro B 40.140;

b) Monsieur Marc Schintgen, ingénieur commercial Solvay, né à Luxembourg le 9 mars 1965, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe;

c) Madame Ingrid Hoolants, administrateur de sociétés, née à Vilvoorde (Belgique) le 28 novembre 1968, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe;

d) La société KITZ S.A., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au R. C. sous le numéro B 71.842.

Les administrateurs sont nommés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui sera tenue en l'an 2009.

Troisième résolution

A été nommée commissaire aux comptes:

La société ALPHA EXPERT S.A., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au R. C. sous le numéro B 88.567.

Le commissaire aux comptes est élu jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui sera tenue en l'an 2009.

Quatrième résolution

Le siège social est établi à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Rentmeister, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 3 novembre 2003, vol. 427, fol. 78, case 7. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 11 novembre 2003.

A. Weber.

(073777.3/236/198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

BELLE MODE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3850 Schiffflange, 15, avenue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 60.282.

—
EXTRAIT

Par lettre du 10 avril 2003 adressée à la société BELLE MODE S.A., établie et ayant son siège social à L-3850 Schiffflange, 15, avenue de la Libération, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 60.282 (ci-après «la Société»), Madame Marie-Louise Stempel-Georges, demeurant à L-3637 Kayl, 37, route d'Esch a démissionné avec effet immédiat de son poste d'administrateur-délégué ainsi que de sa fonction d'administrateur de la Société.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 5 août 2003 de la Société que la Société a accepté cette démission et qu'elle a accordé entière décharge à Mme Stempel-Goerges pour l'exercice de son mandat.

Pour extrait sincère et conforme

Pour publication et réquisition

M.-L. Stempel-Goerges

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2003, réf. LSO-AK02516. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073526.3/253/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

THEMIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 79.595.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 5 septembre 2003

Sont renommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

Administrateur de catégorie A:

- Monsieur Sandro Frei, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement 11, rue Général Dufour, CH-1211 Genève;

Administrateurs de catégorie B:

- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg,

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg.

Est renommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faiencerie, Luxembourg

Luxembourg, le 29 octobre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2003, réf. LSO-AK00663. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073548.3/534/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

ELIOPOLI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 78.356.

L'an deux mille trois, le quatorze octobre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée ELIOPOLI INTERNATIONAL S.A., avec siège social à Luxembourg, 19-21, bvd du Prince Henri, inscrite au R. C. S. Luxembourg sous la section B et le numéro 78.356

constituée par acte du notaire soussigné en date du 5 octobre 2000, publié au Mémorial C de 2001, page 13147.

L'assemblée est présidée par M. Carlo Santoiemma, employé privé, Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Christophe Velle, employé privé, Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Fabio Mastrosimone, employé privé, Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs des procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte les procurations des actionnaires représentés.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I.- Suivant la liste de présence, tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social de la société sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut dès lors valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de la mise en liquidation volontaire de la société.
2. Nominations d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

A été nommé liquidateur, MONTBRUN (REVISION), S.à r.l., établie à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire à Luxembourg.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif de la société et apurer le passif.

Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société suite aux résolutions prises à la présente assemblée, sont estimés à EUR 800,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: C. Santoiemma, C. Velle, F. Mastrosimone, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2003, vol. 141S, fol. 2, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2003.

J. Delvaux.

(074029.3/208/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

ANPABE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 72.056.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le vingt et un octobre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding de droit luxembourgeois, dénommée ANPABE HOLDING S.A. ayant son siège social à 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au R. C. S. Luxembourg B n° 72.056.

Ladite société a été constituée par acte reçu par M^e Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, le 11 octobre 1999, publié au Mémorial C de 1999, page 46.418.

La société a été mise en liquidation par acte du notaire soussigné en date du 15 juillet 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Maryse Santini, employée privée, 19-21, bd du Prince Henri, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Sophie Jacquet, employée privée, 19-21, bd du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Laurent Forget, employé privé, 19-21, bd du Prince Henri, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Qu'il résulte de la liste de présence que les 5 (cinq) actions représentatives de l'intégralité du capital social de la société, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit. Les actionnaires se reconnaissent dûment convoquer à la présente assemblée.

II. Que la présente assemblée générale extraordinaire a l'ordre du jour suivant:

1. Rapport du commissaire-vérificateur.
2. Paiement à effectuer selon le rapport du commissaire vérificateur, notamment remboursement du solde restant aux actionnaires.
3. Décharge à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonction lors de la mise en liquidation de la Société.
4. Décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur.
5. Clôture de la liquidation et désignation de l'endroit où les livres et documents comptables de la société seront déposés pour une période de 5 ans.
6. Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Monsieur Romain Thillens, demeurant à L-9536 Wiltz, 10, avenue Nicolas Kreins, nommé commissaire-vérificateur, a fait son rapport, lequel est approuvé par l'assemblée générale extraordinaire.

Deuxième résolution

L'assemblée donne pouvoir à Monsieur Philippe Richelle, demeurant à Luxembourg, 23, Val Fleuri, afin d'effectuer les paiements selon le rapport du commissaire-vérificateur, notamment remboursement des soldes restants aux actionnaires.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant aux administrateurs en fonction et au commissaire en fonction au moment de la mise en liquidation, et décharge est donnée aux membres du bureau.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant au liquidateur qu'au commissaire à la liquidation pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Cinquième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société ANPABE HOLDING S.A., qui cessera d'exister. L'assemblée décide que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années au 19-21, Bvd du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Clôture de l'assemblée

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué à EUR 850,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: M. Santini, S. Jacquet, L. Forget, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2003, vol. 18CS, fol. 97, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2003.

J. Delvaux.

(074030.3/208/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

AMERICAN COFFEE INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 12.619.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 28 octobre 2003

Il résulte du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 28 octobre 2003 que le mandat des Administrateurs, à savoir:

- Monsieur Marc Lamesch, demeurant à Luxembourg
- Monsieur Claude Schmitz, demeurant à Luxembourg
- Monsieur Edmond Ries, demeurant à Luxembourg

et celui du Commissaire, à savoir:

- MONTBRUN REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg
- prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle statutaire de 2004.

Pour la Société

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A.

Signature

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2003, réf. LSO-AK01814. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073528.3/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

OSCAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 157, rue Cents.
R. C. Luxembourg B 44.057.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2003, réf. LSO-AK02275, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

(073835.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

OSCAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 157, rue Cents.
R. C. Luxembourg B 44.057.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2003, réf. LSO-AK02281, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

(073836.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

EURAFRO INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 89.890.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le premier octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Reinald Loutsch, sous-directeur, demeurant à Luxembourg,
agissant en sa qualité de mandataire spécial de HANSEN LIMITED, avec siège social à Alofi, Niue, N° 2 Commercial
Centre Square, P.O. Box 71, IBC numéro 008200,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 15 septembre 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée
aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société EURAFRO INVEST S.A., ayant son siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte du notaire
instrumentant, alors de résidence à Hesperange, en date du 25 octobre 2002, publié au Mémorial, Recueil C numéro
1778 du 13 décembre 2002;

- que le capital social de la société s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois
cent dix (310) actions de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que HANSEN LIMITED, étant devenue seule propriétaire des actions dont il s'agit, a décidé de dissoudre et de li-
quider la société anonyme EURAFRO INVEST S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que HANSEN LIMITED, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société EURAFRO INVEST S.A., qu'en tant
qu'actionnaire unique, déclare:

* que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'actionnaire unique;

* que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

* par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irré-
vocablement l'obligation de les payer,

de sorte que la liquidation de la société EURAFRO INVEST S.A. est à considérer comme clôturée.

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice
de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2535 Luxembourg,
16, boulevard Emmanuel Servais.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Loutsch, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2003, vol. 140S, fol. 94, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2003.

G. Lecuit.

(074228.3/220/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

COFIMOVEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 70.469.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date
du 24 octobre 2003, enregistré à Grevenmacher, le 4 novembre 2003, volume 524, folio 100, case 1;

I. Que la société anonyme COFIMOVEC S.A., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey, (R. C.
S. Luxembourg section B numéro 70.469), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22
juin 1999, publié au Mémorial C numéro 687 du 14 septembre 1999,

II. Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule et unique actionnaire de ladite société. Que la
comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société. Qu'il
s'ensuit que ladite société anonyme COFIMOVEC S.A. est et restera dissoute avec effet en date de ce jour.

III. Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans à l'ancien siège social.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 novembre 2003.

J. Seckler.

(073747.3/231/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

DIET INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 58.935.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le premier octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Karl Guenard, expert-comptable, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de HANSEN LIMITED, société de droit de Niue, avec siège social à Alofi, Niue, N° 2 Commercial Centre Square, P.O. Box 71, IBC numéro 008200, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 17 septembre 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société DIET INVEST S.A., ayant son siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte notarié en date du 8 avril 1997, publié au Mémorial, Recueil C numéro 403 du 25 juillet 1997;

- que le capital social de la société s'élève actuellement à EUR 38.112,25 représenté par 2.500 actions d'une valeur nominale de EUR 15,24 chacune, entièrement libérées;

- que HANSEN LIMITED, étant devenue seule propriétaire des actions dont il s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme DIET INVEST S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que HANSEN LIMITED, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société DIET INVEST S.A., qu'en tant qu'actionnaire unique, déclare:

* que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'actionnaire unique;

* que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

* par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

de sorte que la liquidation de la société DIET INVEST S.A. est à considérer comme clôturée.

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: K. Guenard, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2003, vol. 140S, fol. 94, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2003.

G. Lecuit.

(074229.3/220/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

GLOBAL TRADING AND SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1950 Luxembourg, 2, rue Auguste Lumière.
R. C. Luxembourg B 96.716.

STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

A comparu:

Monsieur Joris Huysentruyt, informaticien, né à Wilrijk (Belgique), le 17 novembre 1958, demeurant à B-8501 Kortrijk (Heule), Hoogweide 13,

ici représenté par Monsieur Neil Medlyn, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 17 octobre 2003.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer.

Titre 1^{er}: Raison sociale, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 15 août 1915 sur les sociétés

commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet:

- l'étude, l'organisation et la prestation de services bureau;
- l'entretien et l'installation de systèmes informatiques, de machines et de mobilier de bureau;
- la vente en gros et en détail ainsi que l'importation et l'exportation de matériel informatique, bureautique, électronique et électro-mécanique.

En général, la société peut effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières et autres se rattachant directement ou indirectement à son objet ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société prend la dénomination de GLOBAL TRADING AND SERVICES, S.à r.l.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II: Capital social, Apports, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 9. En cas de décès d'un associé, gérant ou non-gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III: Gérance

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délais de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 12. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Titre IV: Décisions et Assemblées générales

Art. 13. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 14. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 15. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Titre V: Exercice social, Inventaires, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 18. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé 5% pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Titre VI: Dissolution, Liquidation

Art. 19. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2004.

Souscription et libération

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites par l'associé unique Monsieur Joris Huysentruyt, préqualifié.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille euros (€ 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant ci-avant désigné, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Monsieur Joris Huysentruyt, préqualifié, est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée.
- 2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.
- 3.- Le siège social est établi à L-1950 Luxembourg, 2, rue Auguste Lumière.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. Medlyn, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 3 novembre 2003, vol. 427, fol. 78, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 11 novembre 2003.

A. Weber.

(073775.3/236/125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

BlueBay FUNDS MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 88.445.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2003, réf. LSO-AK02849, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2003.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

(073666.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

NONNEMILLEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6401 Echternach.

R. C. Luxembourg B 95.097.

L'an deux mille trois, le vingt-trois avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NONNEMILLEN S.A., ayant son siège social à L-6401 Echternach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Diekirch, section B sous le numéro 1.406, constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, le 1^{er} juillet 1985, publié au Mémorial C numéro 219 du 31 juillet 1985, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, en date du 17 janvier 2001, publié au Mémorial C numéro 748 du 12 septembre 2001

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Lucius, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Carole Breuer, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Daniel Fondu, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les vingt-cinq mille huit cents (25.800) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Changement de la clôture de l'exercice social au 31 décembre de chaque année et pour la première fois au 31 décembre 2002. L'exercice commencé au 1^{er} juillet 2002 se terminera le 31 décembre 2002.

2. Modification subséquente de l'article 24, alinéa 1^{er} des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Chaque année le trente et un décembre, les livres, registres et comptes de la société sont arrêtés et l'Administration dresse un inventaire contenant l'indication de toutes les valeurs actives et de tout le passif de la société, avec une annexe contenant, en résumé, tous ses engagements, ainsi que les dettes des directeurs et administrateurs envers la société.»

3. Diminution du nombre des administrateurs de cinq à trois.

4. Démissions de Messieurs Christian Rousseau, Pierre Bouloc, Thierry Neeser, Joël Paris et de Monsieur Albert Debou en tant qu'administrateurs de la société.

5. Décharge à accorder à Monsieur Christian Rousseau, à Monsieur Pierre Bouloc, à Monsieur Thierry Neeser, à Monsieur Joël Paris et à Monsieur Albert Debou pour l'exercice de leurs mandats.

6. Nomination de Monsieur Edmond Müller, directeur, né le 8 mai 1950 à Luxembourg, demeurant à L-8378 Kleinbettingen, 17, rue de Kahler, de Monsieur Jacques Müller, retraité, né le 1^{er} février 1928 à Luxembourg, demeurant à L-8264 Mamer, 19, Roude Wée et de Monsieur Jeannot Graul, directeur, né le 14 décembre 1941 à Luxembourg, demeurant à L-1898 Kockelscheuer, 17, rue Robert Schuman comme nouveaux administrateurs de la société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2003.

7. Nomination de Monsieur Theisen Henri, rue P.E. Schoué, L-2527 Luxembourg comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2003.

8. Autorisation de l'assemblée générale au Conseil d'Administration à conférer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à M. Edmond Müller, préqualifié.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière à pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'année sociale de la société qui commencera désormais le 1^{er} janvier pour finir le 31 décembre de la même année.

En outre l'assemblée décide que l'année sociale qui a pris cours le 1^{er} juillet 2002 s'est terminée exceptionnellement le 31 décembre 2002 et que le exercices suivants courront du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article vingt-quatre des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 24. Premier alinéa.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Chaque année le trente et un décembre, les livres, registres et comptes de la société sont arrêtés et l'Administration dresse un inventaire contenant l'indication de toutes les valeurs actives et de tout le passif de la société, avec

une annexe contenant, en résumé, tous ses engagements, ainsi que les dettes des directeurs et administrateurs envers la société.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de réduire le nombre des administrateurs de cinq à trois.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs actuellement en fonction:

Monsieur Christian Rousseau, 1, place de l'Eglise, F-51260 Montgenost.

Monsieur Pierre Bouloc, 4, impasse du Président Mazaryck F-93160 Noisy-le-Grand.

Monsieur Thierry Neeser, 21bis, rue du Poncelot, F-10400 Nogent-sur-Seine.

Monsieur Joël Paris, rue Jean-Jaurès, F-10360 Marigny-le-Châtel.

Monsieur Albert Debou, F-10140 Messains.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux administrateurs démissionnaires ci-avant dénommés pour l'exécution de leurs mandats.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs:

1.- Monsieur Edmond Müller, directeur, né à Luxembourg, le 8 mai 1950, demeurant à L-8378 Kleinbettingen, 17, rue de Kahler.

2.- Monsieur Jacques Müller, retraité, né à Luxembourg, le 1^{er} février 1928, demeurant à L-8264 Mamer, 19, Roude Wée.

3.- Monsieur Jeannot Graul, directeur, né à Luxembourg, le 14 décembre 1941, demeurant à L-1898 Kockelscheuer, 17, rue Robert Schuman.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2003.

Septième résolution

L'assemblée décide de nommer comme commissaire aux comptes pour un nouveau terme prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2003 Monsieur Henri Theisen, né à Luxembourg, le 26 octobre 1952.

Huitième résolution

L'assemblée autorise le Conseil d'Administration à conférer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Edmond Müller, prénommé.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: J.-C. Lucius, C. Breuer, D. Fondu, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 2 mai 2003, vol. 424, fol. 39, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le vingt-sept juin de l'an deux mille trois.

H. Hellinckx.

(073691.3/242/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

OPERTO INVESTISSEMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 86.138.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 12 juin 2003

- La cooptation de la société LOUV, S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement de la société FINIM LIMITED, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Fait à Luxembourg, le 12 juin 2003.

Certifié sincère et conforme

OPERTO INVESTISSEMENT HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2003, réf. LSO-AK02409. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073751.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

PLD GERMANY VII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 76.588.

1. Conformément à un contrat de cession de parts sociales daté du 26 septembre 2003, cinq cents parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, c.à.d ProLogis DEVELOPMENTS HOLDINGS, S.à r.l., ont été transférées à ProLogis MANAGEMENT, S.à r.l., agissant en son propre nom et pour compte de ProLogis EUROPEAN PROPERTIES FUND (the «Fund»), ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. Cette cession de parts a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

2. Conformément à une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ProLogis EUROPEAN HOLDINGS VI, S.à r.l., tenue devant notaire le 29 septembre 2003, les cinq cents parts sociales de la Société ont été transférées à ProLogis EUROPEAN HOLDINGS VI, S.à r.l. par ProLogis MANAGEMENT, S.à r.l., agissant en son nom et pour compte du Fonds, par le biais d'un apport en nature.

3. Conformément à un contrat de cession de parts sociales daté du 29 septembre 2003, cinq cents parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, c.à.d ProLogis EUROPEAN HOLDINGS VI, S.à r.l., ont été transférées à ProLogis EUROPEAN HOLDINGS VII, S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. Cette cession de parts a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

4. Conformément à un contrat daté du 29 septembre 2003 cinq cents parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, c.à.d, ProLogis EUROPEAN HOLDINGS VII, S.à r.l. ont été transférées à ProLogis EUROPEAN FINANCE VII, S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

Le 11 novembre 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Manager

by D. Bannerman

Manager

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2003, réf. LSO-AK02936. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073882.3/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

INDEPENDENT INTERNATIONAL CONSULTING EUROPE S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 74.561.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le premier octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INDEPENDENT INTERNATIONAL CONSULTING EUROPE S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, reçu en date du 25 février 2000, publié au Mémorial, Recueil C page 20374 de 2000. La société a été mise en liquidation suivant acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Hesperange, en date du 29 janvier 2002, publié au Mémorial, Recueil C numéro 876 du 8 juin 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Beissel, expert-comptable, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Annie Marechal, employée privée, demeurant à Schifflange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant à B-Chantemelle.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Rapport du commissaire
- 2) Décharge au liquidateur
- 3) Clôture de la liquidation

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que l'assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé en date du 16 septembre 2003, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé en sa qualité de commissaire à la liquidation:

COGIS, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg,

et a fixé à ce jour, heure et lieu la présente assemblée.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée entend le rapport de COGIS, S.à r.l., sur l'examen des documents de la liquidation et sur la gestion du liquidateur.

Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation et à la décharge du liquidateur.

Deuxième résolution

Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction, au liquidateur FIDUCIAIRE FIBETRUST, société civile, ayant son siège social à Luxembourg, 38, bd Napoléon 1^{er}, de sa gestion de liquidateur de la société.

L'assemblée donne également décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture de liquidation et constate que la société INDEPENDENT INTERNATIONAL CONSULTING EUROPE S.A., a définitivement cessé d'exister.

Quatrième résolution

L'assemblée décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir d'aujourd'hui à l'ancien siège social de la société à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1^{er}.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à ...

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Beissel, A. Marechal, A. Braquet, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2003, vol. 140S, fol. 91, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2003.

G. Lecuit.

(073918.3/220/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

BOLU HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 11.759.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 6 juin 2003

- La cooptation de la société LOUV, S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement de la société FINI LIMITED, démissionnaire, est ratifiée.

- Les mandats d'Administrateur de Monsieur Jean-Robert Bartolini, 66, Cité Schmiedenacht, L-4993 Sanem, Mademoiselle Carole Caspari, employée privée, 159, Mühlenweg, L-2155 Luxembourg et la société LOUV, S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans. Ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., société anonyme, 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans. Il viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

- Mademoiselle Corinne Bitterlich, conseiller juridique, 29, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg est nommée comme nouvel Administrateur en remplacement de Monsieur Carlo Schlessler qui ne souhaite plus se présenter aux suffrages en tant qu'Administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Fait à Luxembourg, le 6 juin 2003.

Certifié sincère et conforme

BOLU HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2003, réf. LSO-AK02413. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073746.3/795/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

POISSONNERIE ATLANTIQUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4660 Differdange, 16, rue Michel Rodange.
R. C. Luxembourg B 37.926.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 23 octobre 2003, numéro 2003/1660 de son répertoire, enregistré à Capellen, le 3 novembre 2003, vol. 427, fol. 78, case 4, que la société à responsabilité limitée POISSONNERIE ATLANTIQUE, S.à r.l., avec siège social à L-4660 Differdange, 16, rue Michel Rodange, constituée suivant acte reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettendorf, en date du 24 juillet 1991, publié au Mémorial C, numéro 76 du 6 mars 1992 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Christine Doerner en date du 12 décembre 1991, publié au Mémorial C, numéro 260 du 16 juin 1992 et par une résolution prise lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 26 juin 2001, publiée au Mémorial C, numéro 275 du 19 février 2002,

a été dissoute avec effet rétroactif au 30 juin 2002.

La société n'a plus d'activités.

Décharge pleine et entière est accordée à la gérante de la société, Madame Maria Elizabete Conceicao Da Luz.

Les associés Monsieur Carlos José Do Canto et Madame Maria Elizabete Conceicao Da Luz ont déclaré que la liquidation de la société a été achevée et ils déclarent assumer tous les éléments actifs et passifs éventuels de la société dissoute.

Les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant la durée de cinq années au domicile de Madame Maria Elizabete Conceicao Da Luz à L-4640 Differdange, 103B, avenue d'Oberkorn.

Bascharage, le 11 novembre 2003.

Pour extrait

A. Weber

Notaire

(073753.3/236/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

KOPLAST A.G., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 19.702.

—
Extrait de la résolution prise lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 21 mai 2003

- La cooptation de Monsieur Marc Welter, employé privé, 36, route du Vin, L-5405 Bech-Kleinmacher en tant qu'Administrateur en remplacement de Madame Françoise Stamet, décédée est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006.

Fait à Luxembourg, le 21 mai 2003.

Certifié sincère et conforme

KOPLAST A.G.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2003, réf. LSO-AK02406. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073756.3/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

GOODMAN FINANCE ENTERPRISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 69.362.

—
Par la présente, READ, S.à r.l., informe de sa démission en tant que Commissaire aux comptes de la société GOODMAN FINANCE ENTERPRISE S.A., avec effet immédiat.

Luxembourg, le 5 novembre 2003.

READ, S.à r.l.

représentée par J. Zeimet

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2003, réf. LSO-AK02730. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073870.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

ERMONT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 28.080.

L'an deux mille trois, le vingt et un octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ERMONT S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social à Luxembourg, 180, rue des Aubépines, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 28.080, constituée suivant acte notarié du 18 mai 1988, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 205 du 1^{er} août 1988, (ci-après: «la Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue sous seing privé, en date du 16 janvier 2002, en voie de publication au Mémorial C.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Javier Gomez, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Murielle Laval, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Catherine Day- Royemans, employée privée, demeurant à B-Metzert (Attert).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 mars 2003

2.- Dissolution anticipée de la société.

3.- Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.

4.- Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Après avoir entendu les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes, l'assemblée générale approuve les bilan et compte de profits et pertes au 31 mars 2003 tels qu'ils lui sont présentés par le conseil d'administration et décide de répartir le solde bénéficiaire s'élevant à quatre millions neuf cent et un mille sept cent soixante et onze euros quatre-vingts cents (4.901.771,80 EUR) comme suit:

- réserve légale: soixante-quatre mille quatre cent cinquante-deux euros trente-deux cents (64.452,32 EUR)

- report à nouveau: quatre millions huit cent trente-sept mille trois cent dix-neuf euros quarante-huit cents (4.837.319,48 EUR)

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer comme liquidateur:

LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 257 route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'accorder pleine et entière décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de ladite société actuellement en fonction pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: J. Gomez, M. Laval, C. Day-Royemans, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 octobre 2003, vol. 879, fol. 99, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 novembre 2003.

J.-J. Wagner.

(074174.3/239/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

AERO INVEST 2, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 95.960.

In the year two thousand and three, on the twenty-ninth day of September.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

AERO INVEST 1, a société anonyme, duly incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office in 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg here represented by M^e Camille Bourke, attorney-at-law, residing professionally at 14, rue Erasme Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 29 September 2003.

Said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxyholder appointed Mr Patrick Van Hees, lawyer in Luxembourg, as secretary of the deed.

Such appearing party, acting as the sole shareholder of AERO INVEST 2, a société à responsabilité limitée, having its registered office in 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (the «Company»), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 18 September 2003, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereinafter the «Company»).

The appearing party acting in its said capacity and representing the entire share capital, took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current value of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to four hundred seventy five million one hundred thirty-three thousand five hundred euro (EUR 475,133,500.-) through the issue of nineteen million four thousand eight hundred forty (19,004,840) new shares of the Company having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Subscription and Payment

All of the nineteen million four thousand eight hundred forty (19,004,840) new shares have been subscribed by AERO INVEST 1, above-mentioned represented by M^e Camille Bourke, prenamed, at a total price of four hundred seventy-five million one hundred twenty-one thousand euro (EUR 475,121,000.-), entirely allocated to the share capital.

Following the issue of nineteen million four thousand eight hundred forty (19,004,840) new shares, said shares have been fully paid up through a contribution in kind consisting of all the entire estate, nothing excluded of AERO INVEST 1, above mentioned, in accordance with Article 4-1 of the law of 29 December 1971, as modified by the law of 3 December 1986, which provides for capital duty exemption.

AERO INVEST 1 expressly declared through its proxy to contribute to the Company the entirety of its estate, which consists in:

Assets:

- forty million (40,000,000) shares with a par value of one euro (€ 1.-) per share, of AVIO HOLDING S.p.A., a società per azione, incorporated under the laws Italy, having its registered office in Via Bianca Maria 25, 20122 Milan;

- five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share of the Company;

- an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) in cash

Liabilities

- short term debt to affiliated companies with a value of twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-)

The proof of the existence and of the total value of the contribution of four hundred seventy-five million one hundred twenty-one thousand euro (EUR 475,121,000.-) of all assets and liabilities of AERO INVEST 1 has been produced to the undersigned notary.

The contributor, acting through its proxy, declared that it is the sole owner of the contributed assets, that there are no pre-emption rights nor any other rights attached thereto by virtue of which any person might be entitled to demand that one or more of the assets be transferred to him and that the assets are unencumbered and are freely transferable to the Company.

The transfer of the shares of AVIO HOLDING S.p.A. has been documented in Italy by an inscription on the share register of AVIO HOLDING S.p.A.

If supplementary formalities are required in order to implement the transfer of the entire estate, AERO INVEST 1, as the contributor, will undertake the necessary steps as soon as possible and provide the undersigned notary with the relevant proof that such formalities have been accomplished as soon as possible.

Capital duty exemption request

Considering that the present deed documents an increase of the subscribed share capital of a Luxembourg company by a contribution in kind consisting of the entire estate of a company having its registered office in an European Union Member State, the Company requests in accordance with Article 4-1 of the law of 29 December 1971, as modified by the law of 3 December 1986, exemption from the capital duty.

Second resolution

As a consequence of the above mentioned contribution, the Company has become owner of five hundred (500) of its own shares.

The sole shareholder resolves to cancel the five hundred (500) shares currently held by the Company and having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each and to reduce consequently the share capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) from its amount of four hundred seventy five million one hundred thirty-three thousand five hundred euro (EUR 475,133,500.-) down to four hundred seventy five million one hundred twenty-one thousand euro (EUR 475,121,000.-).

Third resolution

The sole shareholder resolves to amend article 5 of the Company's articles of incorporation which shall now read as follows:

«The subscribed share capital of the Company is four hundred seventy five million one hundred twenty-one thousand euro (EUR 475,121,000.-) represented by nineteen million four thousand eight hundred forty (19,004,840) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-).»

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to amend certain provisions of the Company's articles of incorporation which shall now read as follows:

- **Art. 9.** shall be deleted. The following articles shall not be renumbered.

- «**Art. 10.** The Company is managed by a Board of Managers composed of either 3 (three) or 7 (seven) members, who need not be Shareholders, elected by the ordinary Shareholders' meeting, which determines, subject to the requirements of the Law, the term of office of the Board of Managers.

Managers remain in office for no longer than three fiscal years, unless the appointment resolution provides otherwise; without prejudice to the provisions that follow, Managers may be terminated without cause in accordance with the Law, and may be replaced by the first non appointed manager of the list relating to the resigned or revoked or terminated manager.»

- «**Art. 11.** Every such time where, irrespective of the reason, the number of Managers in the Board falls under the majority of Managers in office, all the Managers shall be terminated from office with effect from the moment of the appointment of a new Board.»

- «**Art. 17.** Except as provided below, resolutions of the Board of Managers are passed by an absolute majority of those attending.

Resolutions of the Board of Managers on the following matters are passed with the favorable vote of at least 3 (three) Managers in office (in the case the Managers in office are three) or 7 (seven) Managers in office (in the case the Managers in office are seven):

(i) approval of the budget and the strategic plan;

(ii) investment - not already included in the budget or the strategic plan - exceeding EUR 50 million for tangible fixed asset investments (such as land and buildings, plant and machinery, industrial and commercial equipment) and EUR 100 million for intangible assets (such as industrial patent rights, rights to use original work, concessions, trade marks and similar rights) including entry fees;

(iii) acquisitions or disposals of shares or other interests in companies, of business units or relevant part thereof having a value greater than EUR 125 million;

(iv) any merger, de-merger or consolidation of the Company or any of its controlled companies, each transaction having a value greater than EUR 150 million;

(v) any relocation of a fully functioning research and development centre;

(vi) licensing or any other act of disposal over technical, productive processes, know-how patents belonging to the Company or any of its affiliates in the defence area having a value greater than EUR 75 million;

(vii) exercise of the voting right relating to the appointment of the directors in AVIO HOLDING S.p.A.; and

(viii) exercise of the voting right in those shareholders meetings of AVIO HOLDING S.p.A. only in respect of resolutions of such company relating to the following matters: (a) amendments to such article of the by-laws of AVIO HOLDING S.p.A. establishing the matters which shall remain vested in the Board of Directors; (b) amendments to such article of the by-laws of AVIO HOLDING S.p.A. establishing the matters which shall require an affirmative vote of six directors; (c) amendments to such article of the by-laws of AVIO HOLDING S.p.A. relating to the appointment of the

statutory auditors in AVIO HOLDING S.p.A.; and (d) any merger, de-merger or consolidation of AVIO HOLDING S.p.A. or any of its controlled companies, each transaction having a value greater than EUR 150 million.»

- «**Art. 20.** The Board of Auditors is composed of three (3) Auditors and is appointed by the ordinary Shareholder's meeting.

Auditors may be terminated in accordance with Law, and may be replaced and re-elected in accordance with the procedure set forth above.

Auditor's emoluments will be determined by a resolution of the ordinary Shareholders' meeting preceding their appointment.»

Fifth resolution

The sole shareholder resolves to give full discharge to the current manager of the Company until today for the accomplishment of its mandate, to increase the number of managers up to three (3) and to appoint the following persons as managers of the Company:

1) Alessandro Caldera, born in Rome, Italy, on January 2, 1948, domiciled in Rome, Italy, via Campo Marzio, n. 43, Italian citizen, lawyer;

2) Edoardo Lanzavecchia, born in Milan, Italy, on January 21, 1959, domiciled in Milan, Italy, via Francesco Petrarca, n. 22/A, Italian citizen, consultant;

Peter John Clare, born in the United States of America, on April 9, 1965, domiciled in Bethesda, 5406 Albermarle street, Virginia, USA, citizen of the United States of America, merchant banker.

The managers are appointed for a period of three (3) years.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated approximately at EUR 7,000.-.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

AERO INVEST 1, une société anonyme, constituée et régie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, ici représentée par Maître Camille Bourke, avocat, domicilié professionnellement au 14, rue Erasme Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg en date du 29 septembre 2003.

La procuration signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le mandataire a désigné Monsieur Patrick Van Hees, juriste à Luxembourg, en tant que secrétaire de l'acte.

La comparante agit en tant qu'associée unique de la société à responsabilité limitée AERO INVEST 2, ayant son siège social à 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 18 septembre 2003, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après la «Société»).

La comparante agissant en sa qualité pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de sa valeur actuelle de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) jusqu'à quatre cent soixante quinze millions cent trente-trois mille cinq cents euros (EUR 475.133.500,-) par l'émission de dix-neuf millions quatre mille huit cent quarante (19.004.840) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Souscription et libération

L'intégralité des dix-neuf millions quatre mille huit cent quarante (19.004.840) parts sociales nouvelles a été souscrite par AERO INVEST 1, pré-mentionné, représenté par Camille Bourke, pré-nommée, à un prix total de quatre cent soixante-quinze millions cent vingt et un mille euros (EUR 475.121.000,-), intégralement affectés au capital social.

Suite à l'émission des dix-neuf millions quatre mille huit cent quarante (19.004.840) nouvelles parts sociales, lesdites parts sociales souscrites ont été entièrement libérées par un apport en nature composé de la totalité du patrimoine, sans exclusion, de AERO INVEST 1, pré-mentionné, conformément à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

AERO INVEST 1 a déclaré expressément dans sa procuration d'apporter à la Société l'entière de son patrimoine, qui est constitué de:

Actifs:

- quarante millions (40.000.000) d'actions ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) par action de AVIO HOLDING S.p.A., une società per azione, existant sous les lois de l'Italie, ayant son siège social à Via Bianca Maria 25, 20122 Milan;

- cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par part sociale de la Société;

- un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) en espèces.

Passifs:

- une dette à court terme à des sociétés affiliées ayant une valeur de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-)

La preuve de l'existence et de la valeur totale de l'apport de quatre cent soixante-quinze millions cent vingt et un mille euros (EUR 475.121.000,-) de la totalité du patrimoine actif et passif de AERO INVEST 1 a été soumise au notaire soussigné.

Le transfert des actions de AVIO HOLDING S.p.A. a été exécuté en Italie par l'inscription au registre des actionnaires de AVIO HOLDING S.p.A.

L'apporteur, agissant par son représentant, a déclaré qu'il n'existe pas de droit de préemption ou autres droits attachés aux actifs apportés par lesquels une quelconque personne serait en droit de demander qu'un ou plusieurs des actifs lui soient transférés et que les actifs sont libres de toutes charges et librement cessibles à la Société.

Si des formalités supplémentaires sont nécessaires pour exécuter le transfert de ces parts sociales, AERO INVEST 1, en tant qu'apporteur, prendra toutes les mesures nécessaires dès que possible et fournira au notaire soussigné la preuve que ces formalités ont été accomplies.

Demande en exonération du droit d'apport

Compte tenu du fait que le présent acte documente une augmentation du capital social d'une société luxembourgeoise par apport en nature de la totalité du patrimoine d'une société ayant son siège dans un pays membre de la Communauté Européenne, la Société requiert conformément à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, l'exonération du droit d'apport.

Deuxième résolution

Suite à l'apport décrit ci-dessus, la Société est devenue propriétaire de cinq cents (500) parts sociales propres.

L'associée unique décide d'annuler les cinq cents (500) parts sociales dont la valeur nominale est vingt-cinq euros (EUR 25,-) actuellement détenues par la Société et de réduire en conséquence le capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) pour le ramener de quatre cent soixante quinze millions cent trente-trois mille cinq cents euros (EUR 475.133.500,-) à quatre cent soixante quinze millions cent vingt et un mille euros (EUR 475.121.000,-).

Troisième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à la somme de quatre cent soixante quinze millions cent vingt et un mille euros (EUR 475.121.000,-) représentée par dix-neuf millions quatre mille huit cent quarante (19.004.840) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Quatrième résolution

L'associée unique décide de modifier certaines dispositions des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

- **Art. 9.** est supprimé. Les articles suivants ne sont pas renumérotés.

- «**Art. 10.** La Société est gérée par un Conseil de Gérance composé de trois (3) ou de sept (7) membres, qui n'ont pas besoin d'être Associés, élus par l'assemblée générale ordinaire des Associés, déterminant la durée de leur mandat conformément aux exigences de la Loi.

La durée du mandat des Gérants n'excèdera pas trois années fiscales, sauf si leur nomination en dispose autrement; sous condition du respect des dispositions qui suivent, les Gérants peuvent être révoqués sans cause en conformité avec la Loi, et ils peuvent être remplacés par le premier gérant non élu de la liste relative au gérant démissionnaire ou révoqué.»

- «**Art. 11.** Chaque fois que, quelqu'en soit la raison, le nombre des gérants tombe en dessous de la majorité des gérants en fonction, tous les gérants termineront leur fonction avec effet au moment de la nomination du nouveau Conseil.»

- **Art. 17.** Sauf tel que prévu ci-dessous, les résolutions du Conseil de Gérance sont adoptées par une majorité absolue des membres présents.

Les résolutions du Conseil de Gérance relatives aux points ci-dessous sont adoptées par un vote favorable d'au moins trois (3) Gérant (s'il y en a trois en fonction) ou de sept (7) (s'il y en a sept en fonction):

(i) l'approbation du budget et du plan stratégique;

(ii) tout investissement -hormis ceux déjà inclus dans le budget ou le plan stratégique- excédant EUR 50 millions, pour des investissements en actifs fixes tangibles (tels que des propriétés et des immeubles, des usines et machines, des équipement industriels et commerciaux) et EUR 100 million pour des actifs intangibles (tels que des droits de brevet industriel, des droits d'utilisation d'une oeuvre originale, concessions, marques et droits similaires) y compris des droits d'entrée;

(iii) acquisitions ou cessions de parts sociales ou autres participations dans des sociétés, des branches d'activité ou d'une partie substantielle de telles branches dépassant une valeur de EUR 125 millions;

(iv) toute fusion, scission ou consolidation de la Société ou d'une de ses sociétés contrôlées, chaque transaction ayant une valeur supérieure à EUR 150 millions;

(v) tout déménagement d'un centre de recherche et de développement entièrement fonctionnel;

(vi) l'octroi de licences ou tout autre acte de disposition se rapportant à des procédés techniques, productifs, brevets de savoir-faire appartenant à la Société ou à une de ses sociétés affiliées dans le domaine de la défense et dépassant une valeur de EUR 75 millions;

(vii) l'exercice des droits de vote relatifs à la nomination des administrateurs dans AVIO HOLDING S.p.A.;

(viii) l'exercice des droits de vote dans les assemblées des actionnaires de AVIO HOLDING S.p.A. pour ce qui concerne les matières suivantes: (a) modification de l'article des statuts de AVIO HOLDING S.p.A. consacrant les matières réservées au Conseil d'Administration; (b) modification de l'article des statuts de AVIO HOLDING S.p.A. consacrant les matières nécessitant le vote affirmatif de six administrateurs; (C) modification de l'article des statuts de AVIO HOLDING S.p.A. concernant la nomination des commissaires aux comptes dans AVIO HOLDING S.p.A. et (d) toute fusion, scission ou consolidation de AVIO HOLDING S.p.A. ou une de ses sociétés contrôlées, chaque transaction ayant une valeur supérieure à EUR 150 millions.»

- «**Art. 20.** Le Conseil de Surveillance est composé de trois (3) Commissaires aux comptes nommés par l'assemblée ordinaire des Associés.

Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être révoqués conformément à la Loi, et ils peuvent être remplacés et réélus dans le respect de la procédure prévue ci-avant.

Les émoluments des membres du Conseil de Surveillance sont déterminés par une résolution de l'assemblée générale ordinaire des Associés précédant leur nomination.»

Cinquième résolution

L'associée unique décide d'accorder une décharge complète au gérant actuel de la Société pour l'accomplissement de son mandat jusqu'à aujourd'hui, d'augmenter le nombre des gérants à trois (3) et de nommer les personnes suivantes comme gérants de la Société:

1) Alessandro Caldera, né à Rome, Italie, le 2 janvier 1948, demeurant à Rome, Italie, via Campo Marzio, n. 43, fiscal code CLD LSN 48A02 H501Y, avocat,

2) Edoardo Lanzavecchia, né à Milan, Italie, le 21 janvier 1959, demeurant à Milan, Italie, via Francesco Petrarca, n. 22/A, fiscal code LNZDRD59A21F205Y, consultant

Peter John Clare, né aux Etats-Unis d'Amérique, le 9 avril 1965, demeurant à Bethesda, 5406 Albermarle street, Virginia, USA, fiscal code CLR PRJ 65D09 Z404R, merchant bunker,

Les gérants sont nommés pour une durée de trois (3) ans.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison du présent acte à environ EUR 7.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Van Hees, C. Bourke, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2003, vol. 140S, fol. 87, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2003.

J. Elvinger.

(074412.3/211/276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

PETRUSSE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 54.256.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 20 juin 2003

- La cooptation de LOUV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement de FINIM LIMITED, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Fait à Luxembourg, le 20 juin 2003.

Certifié sincère et conforme

PETRUSSE PARTICIPATIONS S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2003, réf. LSO-AK02396. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073778.3/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

JAN PLAS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 87.464.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 19 septembre 2003

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Monsieur Guy Hornick, réviseur d'Entreprises, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg;
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg;
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, à Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- AUDIEX S.A., société anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 3 octobre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2003, réf. LSO-AK01552. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073919.3/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

IMMOCITE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4974 Dippach, 16, rue des Romains.
R. C. Luxembourg B 61.100.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2003, réf. LSO-AK02329, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2003.

Signature

Mandataire

(073842.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

IMMOCITE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4974 Dippach, 16, rue des Romains.
R. C. Luxembourg B 61.100.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2003, réf. LSO-AK02292, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2003.

Signature

Mandataire

(073841.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

IMMOCITE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4974 Dippach, 16, rue des Romains.
R. C. Luxembourg B 61.100.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2003, réf. LSO-AK02328, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2003.

Signature

Mandataire

(073840.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

MAZARA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 20.625.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 4 juillet 2003

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 novembre 2008:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, Président;
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg;
- Monsieur Guy Hornick, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de six ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 novembre 2008:

- AUDIEX S.A., 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2003, réf. LSO-AK02312. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073920.3/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

GLOBE FIN S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 47.194.

In the year two thousand and three, on the seventh day of November.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch (Luxembourg).

UPS LOGISTICS GROUP INTERNATIONAL B.V., a limited liability company, incorporated in the Netherlands, registered with Oost-Brabant Trade, having its registered office at Eindhoveneweg 32 A, 5683 KH, Best, The Netherlands, here represented by Mrs Ute Bräuer, maître en droit, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy, given in Antwerp, on November 6, 2003.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of GLOBE FIN S.A. a company formed and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the «Company»), with registered office at L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe and recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 47.194, incorporated pursuant to a deed of Maître Jacques Delvaux, then notary residing at Esch-Sur-Alzette, on the 11 March 1994, published in the Mémorial C number 281 of 23 July 1994.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following:

- that the subscribed capital of the company amounts to one million two hundred thousand United States dollar (USD 1,200,000.-), divided into twelve thousand (12,000) shares of one hundred United States dollar (USD 100.-) each, entirely paid up,

- that it is the sole owner of the all the shares of the Company and that in such capacity it hereby resolves to dissolve the Company with effect from today;

- that, in its capacity as liquidator of the Company, it declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been paid or fully provided for, that the sole partner is vested with all assets and hereby declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and for any yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed;

- that it has fully knowledge of the Articles of Incorporation and perfectly knows the financial situation of the Company;

- that the accounts of the Company as of the financial year starting 1 January, ending 31 December 2002, and as of January 1, 2003, ending on 31 October 2003, are approved;

- that discharge is granted to the directors and to the statutory auditor of the Company for the execution of their mandates until today;

- that the books and documents of the Company shall be lodged during a period of five years in L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above named person, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person, in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read by the notary to the person appearing, known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le sept novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

UPS LOGISTICS GROUP INTERNATIONAL B.V., une société sous forme de limited liability, constituée aux Pays-Bas, enregistrée avec Oost-Brabant Trade, ayant son siège social à Eindhoveneweg 32 A, 5683 KH, Best, Pays-Bas, ici représentée par Madame Ute Bräuer, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Anvers, le 6 novembre 2003.

La dite procuration sera, après avoir été paraphée ne varietur par la comparante et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux autorités de l'enregistrement.

Le comparant est l'actionnaire unique de GLOBE FIN S.A. une société constituée et existant d'après le droit luxembourgeois (la «Société»), ayant son siège social au L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 47.194, constituée suivant acte reçu du notaire Maître Jacques Delvaux, alors notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette en date du 11 mars 1994, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, C numéro 281 du 23 juillet 1994.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que le capital souscrit de la société s'élève à un million deux cent mille dollars des Etat-Unis (USD 1.200.000,-), représenté par douze mille (12.000) actions d'une valeur nominale de cent dollars des Etat-Unis (USD 100,-) chacune, entièrement libérées,

- qu'il détient toutes les actions de la Société et qu'en qualité d'actionnaire unique il décide la dissolution de la Société avec effet à ce jour;

- qu'en agissant en qualité de liquidateur de la Société, il déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou sera payé en totalité, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et s'engage par la présente à prendre à sa charge tout passif impayé connu ou inconnu existant à charge de la Société avant tout paiement à sa personne; par conséquent la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- qu'il a pleine connaissance des statuts et connaît parfaitement la situation financière de la Société;

- que les comptes de la Société relatifs à l'exercice social qui commence au 1^{er} janvier 2002 et se termine au 31 décembre 2002, ainsi que celui qui commence au 1^{er} janvier 2003 et se termine au 31 octobre 2003, sont approuvés;

- que décharge est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour;

- que les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans à L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: U. Bräuer, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 10 novembre 2003, vol. 425, fol. 81, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 novembre 2003.

H. Hellinckx.

(073921.3/242/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

OCTOPUS MAIL ORDER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: € 12.500,-.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R. C. Luxembourg B 89.257.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 13 novembre 2003, réf. LSO-AK02834, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un gérant

(073959.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

ESPACE MONTEREY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 78.676.

Constituée par acte reçu par M^e Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie en date du 8 novembre 2000, publié au Mémorial C n° 348 du 12 mai 2001.

Le bilan au 30 avril 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2003, réf. LSO-AK02913, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Conseil d'administration au 30 avril 2002

MM. Thierry Behiels, administrateur de sociétés, demeurant 87A, rue Colonel Montegnien, B-1332 Rixensart, président;

Raphaël Guiducci, administrateur de sociétés, demeurant 11, rue de la Plagne, B-6142 Fontaine-L'Évêque, administrateur;

Mme Sophie Goblet, administrateur de sociétés, demeurant 10, avenue du Général de Longueville, B-1150 Woluwé-Saint-Pierre, administrateur.

Commissaire aux comptes au 30 avril 2002

DELOITTE & TOUCHE S.A., 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Affectation du résultat de l'exercice par l'assemblée générale ordinaire le 18 septembre 2002

Le résultat de l'exercice est une perte de 288.121,27 EUR.

L'assemblée décide d'affecter la perte de 288.121,27 EUR en perte à reporter.

Strassen, le 11 novembre 2003.

DELOITTE & TOUCHE S.A.

Signature

(073982.3//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

POCOLENA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R. C. Luxembourg B 66.570.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 13 novembre 2003, réf. LSO-AK02843, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un administrateur

(073995.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

POCOLENA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R. C. Luxembourg B 66.570.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle du 17 octobre 2003

- Ont été réélus administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

Monsieur Eric Leclerc, employé privé, Luxembourg, président;

Madame Martine Kapp, employée privée, Luxembourg;

Monsieur Jos Hemmer, employé privé, Luxembourg;

Monsieur Philippe Gilain, employé privé, Luxembourg.

- A été réélue commissaire aux comptes pour la même période:

Madame Diane Wunsch, employée privée, Luxembourg.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2003, réf. LSO-AK02845. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073993.3/850/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

DENA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 48.510.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2003, réf. LSO-AK01213, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(073667.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

SKYLINE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 32.075.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2003, réf. LSO-AK01210, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(073686.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

CAROMETAL INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 54.394.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2003, réf. LSO-AK01206, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(073688.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

PERISOUND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2630 Luxembourg, 148, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 47.005.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2003, réf. LSO-AK01203, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(073690.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

GRAPHILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 52, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 39.677.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2003, réf. LSO-AK01200, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(073693.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

AUTO-MECANIQUE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bascharage.
R. C. Luxembourg B 23.060.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2003, réf. LSO-AK03049, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Signature.

(073570.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

TSG TRANSPORT SERVICE GREVENMACHER S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-5366 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.
H. R. Luxemburg B 73.126.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Jahreshauptversammlung der Aktionäre vom 20. Oktober 2003

Es geht aus dem Protokoll der ordentlichen Jahreshauptversammlung der Aktionäre der TSG TRANSPORT SERVICE GREVENMACHER S.A. vom 20. Oktober 2003 hervor, dass:

1. der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2002 genehmigt wurde;
2. den Verwaltungsratsmitgliedern und dem Aufsichtskommissar betreffend das Geschäftsjahr 2002 für Ihre Mandate Entlastung erteilt wurde;

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Jahreshauptversammlung der Aktionäre zwecks Hinterlegung beim Luxemburgischen Handelsregister und Veröffentlichung im Mémorial C.

Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2003, réf. LSO-AK01568. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073646.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

**THIEL HEALTHCARE LOGISTICS + SERVICES LUXEMBOURG, GmbH,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 5, An de Längten.
R. C. Luxembourg B 85.047.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2003, réf. LSO-AK01601, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 14 novembre 2003.

Signature.

(073649.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

ESPACE MONTEREY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 78.676.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 18 septembre 2002 que sont renouvelés pour trois ans soit l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005:

- Les mandats des administrateurs:

M. Thierry Behiels, Administrateur de sociétés, demeurant 87A, rue Colonel Montegnien, B-1332 Rixensart;

M. Raphaël Guiducci, Administrateur de sociétés, demeurant 11, rue de la Plagne, B-6142 Fontaine-L'Évêque;

Mme Sophie Goblet, Administrateur de sociétés, demeurant 10, Avenue du Général de Longueville, B-1150 Woluwé-Saint-Pierre.

- Le mandat de commissaire de la société DELOITTE & TOUCHE S.A., 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2003.

Pour extrait conforme

DELOITTE & TOUCHE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2003, réf. LSO-AK02915. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074037.3/727/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

GOOD SHOWS MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, Place de Paris.
R. C. Luxembourg B 74.995.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2003, réf. LSO-AK01199, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(073696.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

INGENIERIE & DESIGN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 46.342.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2003, réf. LSO-AK01197, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(073698.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

RISSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5328 Medingen, 4, am Kundel.
R. C. Luxembourg B 49.817.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2003, réf. LSO-AK01195, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(073700.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

ELYSEE CONCORDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 45.883.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2003, réf. LSO-AK01193, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(073702.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DE LA GAUCHE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 31.331.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2003, réf. LSO-AK01192, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(073703.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

CDU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 49.968.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2003, réf. LSO-AK01189, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(073705.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

FIS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 89.878.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2003, réf. LSO-AK01184, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(073708.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

MARIE-ODILE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8265 Mamer, 10, rue François Trausch.
R. C. Luxembourg B 49.094.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2003, réf. LSO-AK01182, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(073710.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

SANITEC HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 28.802.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2003, réf. LSO-AK01228, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(073712.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

BARAT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 47.383.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2003, réf. LSO-AK01226, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(073714.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

SEALED AIR LUXEMBOURG II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 89.319.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2003, réf. LSO-AK01075, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 13 novembre 2003.

Signature.

(073723.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

SEALED AIR LUXEMBOURG S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 89.671.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2003, réf. LSO-AK01076, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 13 novembre 2003.

Signature.

(073729.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

ARTEMIS INFORMATION MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1425 Luxembourg, 1, rue du Fort Dumoulin.
R. C. Luxembourg B 36.326.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2003, réf. LSO-AJ04052, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2003.

ARTEMIS INFORMATION MANAGEMENT S.A.

Signature

(073733.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

RAYM. WEYLAND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3355 Leudelange, 90, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 67.422.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2003, réf. LSO-AJ05938, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 13 novembre 2003.

Signature.

(073784.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

FONDECO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 55.564.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 mars 2003

Est nommé Administrateur supplémentaire catégorie B, Monsieur Aldo Doglioni Majer, entrepreneur, demeurant Via V. Monti, 57, I-20100 Milano. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Fait à Luxembourg, le 3 mars 2003.

Certifié sincère et conforme

Pour FONDECO S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2003, réf. LSO-AK02750. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073980.3/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

COMOD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6183 Gonderange, 4, rue Hiehl.
R. C. Luxembourg B 17.381.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2003, réf. LSO-AJ05939, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 13 novembre 2003.

Signature.

(073787.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

BILLIACUM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 65.701.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2003, réf. LSO-AJ05925, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 13 novembre 2003.

Signature.

(073791.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

OP HUEFDREISCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6869 Wecker, 25, Haaptstrooss.
R. C. Luxembourg B 89.440.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2003, réf. LSO-AJ05926, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 13 novembre 2003.

Signature.

(073792.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

SCHOLTES BOIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6850 Manternach, 1, Ale Berburger Wée.
R. C. Luxembourg B 73.182.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2003, réf. LSO-AJ05927, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 13 novembre 2003.

Signature.

(073794.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

S.I.I.F., SOCIETE INTERNATIONALE D'INVESTISSEMENTS FINANCIERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 39.052.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 28 octobre 2003

Quatrième résolution

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, demeurant à Bertrange et lui donne décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

L'Assemblée désigne comme nouvel administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Thierry Fleming, expert-comptable, demeurant à Mamer pour une période de six années. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2008.

Cinquième résolution

L'Assemblée accepte le renouvellement des mandats d'administrateurs pour une nouvelle période de six ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur le bilan au 31 décembre 2008 de:

- Madame Catherine Mouratoglou, président du conseil d'administration, Neuilly-sur-Seine (France);
- Monsieur Pâris Mouratoglou, administrateur-délégué, Neuilly-sur-Seine (France);
- Monsieur Pierre Dagallier, administrateur de société, Levallois-Perret (France);
- Monsieur Armando Manca de Villahermosa, ingénieur, Sarroch (Cagliari/Italie);
- Monsieur Claude Schmitz, conseiller-fiscal, demeurant à Sandweiler.

Sixième résolution

L'Assemblée accepte le renouvellement du mandat du Commissaire de Surveillance, AUDIEX S.A., pour une nouvelle période de six ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur le bilan au 31 décembre 2008.

S.I.I.F., SOCIETE INTERNATIONALE D'INVESTISSEMENTS FINANCIERS S.A.

Société Anonyme

T. Fleming / C. Schmitz

Deux Administrateurs

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2003, réf. LSO-AK01870. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073323.3/045/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

ROMERINVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 30.452.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 octobre 2003

Conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales, l'Assemblée Générale a été informée par le Conseil d'Administration que la société a enregistré une perte de plus de la moitié du capital social.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2003, réf. LSO-AJ05348. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073676.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

VENENUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 79.815.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2003, réf. LSO-AK02568, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Signature

Administrateur

(073805.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

COTEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 53.885.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2003, réf. LSO-AK02562, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Signature

Administrateur

(073806.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

CTS CHEMTEC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 81.362.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2003, réf. LSO-AK02560, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Signature

Administrateur

(073808.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

M & M BALLOONING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7652 Heffingen, 26, rue Stenkel.

R. C. Luxembourg B 75.478.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2003, réf. LSO-AJ05932, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 13 novembre 2003.

Signature.

(073809.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

GAMON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 68.366.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2003, réf. LSO-AK02556, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Signature

Administrateur

(073810.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

EVOMED LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 88.150.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2003, réf. LSO-AJ05933, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 13 novembre 2003.

Signature.

(073812.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

LOGISTIK-INFORMATION-TRANSPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 35.471.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2003, réf. LSO-AK02542, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour ordre

Signature

Gérant

(073818.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

LOGISTIK-INFORMATION-TRANSPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 35.471.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2003, réf. LSO-AK02543, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour ordre

Signature

Gérant

(073817.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

LOGISTIK-INFORMATION-TRANSPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 35.471.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2003, réf. LSO-AK02544, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour ordre

Signature

Gérant

(073813.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

LOGISTIK-INFORMATION-TRANSPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 35.471.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2003, réf. LSO-AK02546, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour ordre

Signature

Gérant

(073811.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

CODIC LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 58.352.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 18 septembre 2002 que sont renouvelés pour trois ans soit l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005:

- Les mandats des administrateurs:

M. Thierry Behiels, Administrateur de sociétés, demeurant 87A, rue Colonel Montegnien, B-1332 Rixensart;

M. Martin John Sidders, Administrateur de sociétés, demeurant 17, Beech Way, Blackmore End, UK-A4L4 8L Hertfordshire;

M. Raphaël Guiducci, Administrateur de sociétés, demeurant 11, rue de la Plagne, B-6142 Fontaine-L'Evêque;

Mme Sophie Goblet, Administrateur de sociétés, demeurant 10, Avenue du Général de Longueville, B-1150 Woluwé-Saint-Pierre.

- Le mandat de commissaire de la société DELOITTE & TOUCHE S.A., 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2003.

Pour extrait conforme

DELOITTE & TOUCHE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2003, réf. LSO-AK02935. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074044.3/727/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

**BNP PAM SERVICES LUXEMBOURG, BNP PARIBAS ASSET
MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG, Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 31.208.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 novembre 2003.

H. Hellinckx.

(073949.3/242/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

POUDRERIE DE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1899 Kockelscheuer.

R. C. Luxembourg B 5.955.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2003.

POUDRERIE DE LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(073821.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

LUXGEST S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 51.812.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2003.

LUXGEST S.A.

Signatures

(073824.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

KAMINTECHNIK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7245 Bereldange, 10, rue du Pont.

R. C. Luxembourg B 36.987.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2003, réf. LSO-AK02267, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

(073831.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

FDS GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 72.425.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2003, réf. LSO-AK02307, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Signature.

(074000.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

**P.B.I., PACK BUSINESS INTERNATIONAL - FACILITY MANAGEMENT S.A., Société Anonyme,
(anc. R.E.A.L. RESOLUTE EXPERIENCE ASSOCIATES LUXEMBOURG S.A.).**

Siège social: L-7545 Beringen/Mersch, 41A, rue Lohr.

R. C. Luxembourg B 86.462.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue de manière extraordinaire en date du 30 octobre 2003
- En exécution de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'Assemblée Générale a décidé de continuer les affaires de la sociétés.

Mersch, le 30 octobre 2003.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2003, réf. LSO-AK00726. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073948.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

MIBOMAX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1529 Luxembourg, 25, rue Raoul Follereau.
R. C. Luxembourg B 82.804.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2003, réf. LSO-AK02270, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

(073833.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

PJF FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 93, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 32.499.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2003, réf. LSO-AK02273, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

(073834.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

SERVICE AUDIO VIDEO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4437 Soleuvre, 66, rue de Differdange.
R. C. Luxembourg B 58.342.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2003, réf. LSO-AK02324, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2003.

Signature

Mandataire

(073838.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

INTER-TAXIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2268 Luxembourg, 32, rue d'Orchimont.
R. C. Luxembourg B 33.684.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2003, réf. LSO-AK02326, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2003.

Signature

Mandataire

(073839.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.
